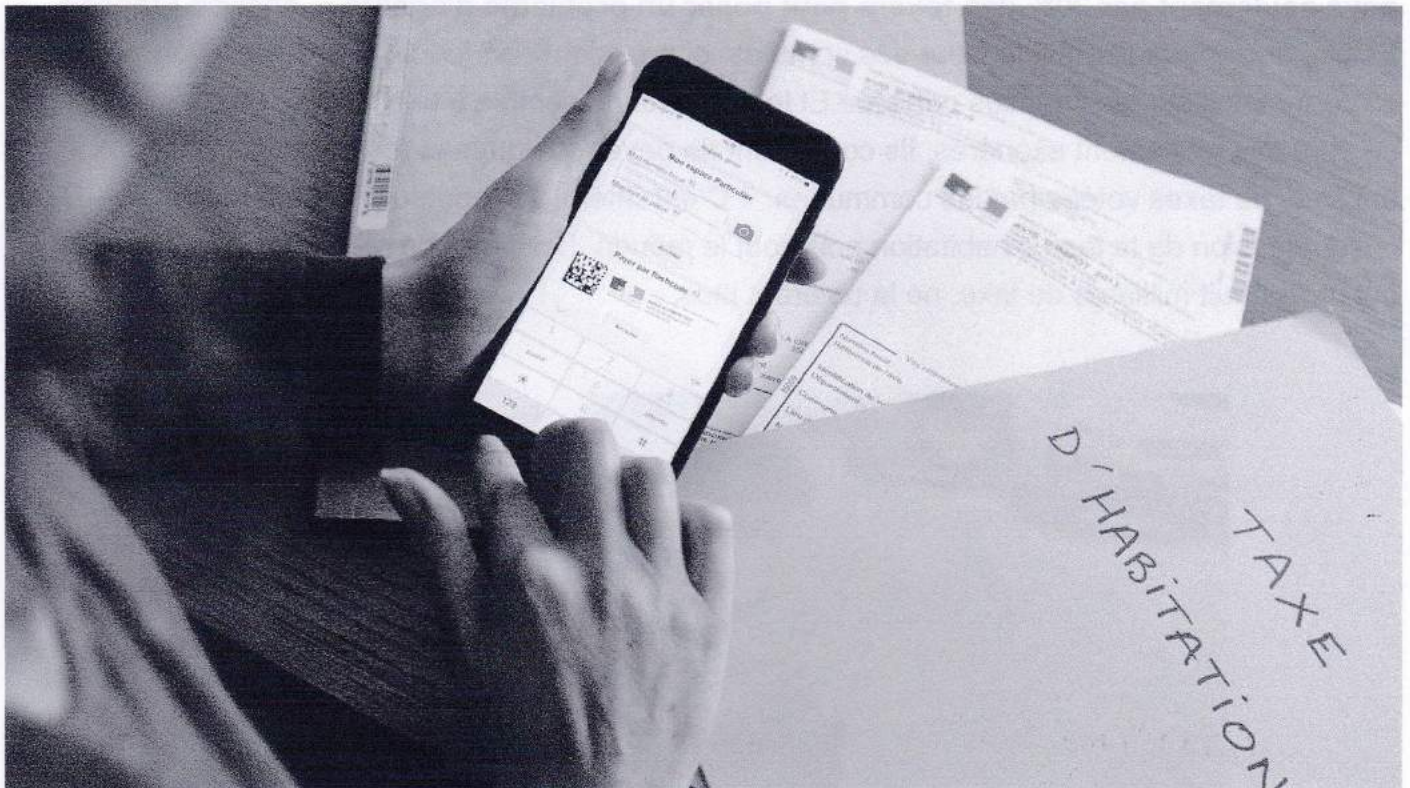




Abonnez-vous

Accueil / Économie / Impôts-Fiscalité

La taxe d'habitation supprimée pour les 20 % de ménages les plus aisés. Pourquoi ce cadeau aux « riches » ?



Seuls les occupants de résidences secondaires paieront encore la taxe d'habitation en 2022. | MARC OLLIVIER

Par Jacques SAYAGH.

Modifié le 04/04/2019 à 15h22

Abonnez-vous à Ouest-France



L'exécutif confirme la suppression de la taxe d'habitation d'ici 2022 pour les 20 % de ménages les plus aisés. Ils ne verront pas leurs impôts augmenter par ailleurs. La mesure

sera financée en laissant filer le déficit public. Décryptage en six questions.

La taxe d'habitation est en cours de suppression pour un ménage sur cinq. Ils ne la paieront plus du tout en 2020. Mais quid des 20 % de foyers encore assujettis? L'exécutif confirme qu'eux aussi seront exonérés en 2021 ou 2022, sans que leurs impôts augmentent par ailleurs. Pourquoi ce cadeau aux « riches »?

Qu'a annoncé le gouvernement ?

La taxe d'habitation pour les 20% de ménages les plus aisés sera bien supprimée d'ici 2022. Et le manque à gagner de huit milliards d'euros par an pour les caisses publiques sera financé... en empruntant davantage.

Quelle est la situation actuelle ?

« **Pour soutenir le pouvoir d'achat des classes populaires** », le candidat Macron s'était engagé à supprimer la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. Ces contribuables ont vu leur impôt local diminuer d'un tiers fin 2018. Leur fiscalité va à nouveau baisser d'un tiers fin 2019. Et en 2020, ils ne paieront plus de taxe d'habitation. Celle-ci sert à financer communes et intercommunalités. Elles ne perdent pas de ressources car l'État compense (10 milliards cette année).

Pourquoi supprimer la taxe aussi pour les 20 % de ménages aisés ?

En raison d'un risque constitutionnel. « **Financer les services publics locaux par un impôt payé seulement par 20% des foyers peut poser un problème d'égalité** », analyse François Écalle, ancien magistrat à la Cour des comptes, et président de Fipeco, une association d'informations sur les finances publique. Et le dispositif ressemble à une usine à gaz. Les ménages ne sont pas totalement exonérés. Ils continuent de payer quelques euros correspondant aux hausses de taxes votées par les communes. « **C'est illisible** », poursuit l'ancien magistrats. D'où la suppression de la taxe d'habitation pour tout le monde. Les 20 % de ménages les plus aisés, qui paient huit milliards de taxe, ne la paieront plus.



Avec Fortuneo, c'est comme si vous assuriez déjà l'avenir de vos proches

Inspired by  invibee

Comment cette mesure sera-t-elle financée ?

En laissant filer le déficit. Il se calcule en pourcentage du Pib, la richesse produite. **« Le gouvernement avait annoncé un déficit de 0,3 % en 2022, dit François Écalle. Il prévoit désormais 1,2 %, soit 20 milliards d'emprunts supplémentaires. Ce montant compense aussi l'absence de hausse de la taxe carbone. »** Autrement dit, la suppression totale de la taxe d'habitation ne se traduira pas par des hausses d'impôts, par ailleurs, pour les plus aisés. Un cadeau aux « riches » ? **« Oui, répond François Écalle. Politiquement, cela ne paraît pas très habile dans le contexte des Gilets jaunes. »**

Réponse de l'entourage du ministre Gérald Darmanin: **« Est-on riche à partir de 2 500 € par mois ? Le gouvernement baisse les impôts des classes moyennes. »**

De son côté, Pierre Madec, économiste à l'OFCE, souligne un paradoxe: **« Supprimer la taxe d'habitation apparaît comme une mesure de justice fiscale, car cet impôt repose sur des bases obsolètes. Mais sa suppression risque de renforcer les inégalités. Les 5 % de ménages les plus aisés verront leur pouvoir d'achat augmenter de 1 200 € par an. »**

Les occupants de résidences secondaires resteront-ils taxés ?


Oui. C'est l'exception à la suppression de la taxe d'habitation. Les occupants de résidences secondaires continueront à la payer. Cela rapporte environ 2 milliards par an aux collectivités. **« Ce maintien partiel est un moyen de limiter l'impact de la mesure pour les finances publiques, commente François Écalle. Par ailleurs, une exonération aurait permis à des occupants étrangers d'échapper à l'impôt, sans aucune possibilité de récupérer ce montant d'une autre façon. »**

Quelle compensation pour les communes ?

Pour l'instant, la compensation de l'État aux communes est comparable à une subvention. Son montant est gelé sur la base des taux votés en 2017. Les communes peuvent continuer à voter des hausses de taux mais elles ne sont pas compensées par l'État : c'est le contribuable qui les paie. Quand la taxe d'habitation sera totalement supprimée, ce système, trop complexe, sera très probablement aboli.

En visite en Bretagne mercredi 5 avril, Emmanuel Macron a évoqué **« le transfert d'un morceau d'impôt national à la commune »**. Selon François Écalle, **« il pourrait s'agir d'un pourcentage de l'impôt sur le revenu que les communes auraient le droit de moduler à la hausse »**. Les communes conserveraient ainsi une forme d'autonomie. Elles pourraient augmenter leurs taux pour financer des investissements ou une hausse de leurs dépenses de fonctionnement.

Partager cet article

 Seuls les occupants de résidences secondaires paieront encore la taxe d'habitation en 2022. La taxe d'habitation supprimée pour les 20 % de ménages les plus aisés. Pourquoi ce cadeau aux « riches » ?

Ouest-France.fr



#Impôts-Fiscalité

#Économie

#Impôts

#Actualité en continu